

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : Agent de maintenance de matériels de manutention

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Dans le respect des consignes de sécurité et des instructions, et sous le contrôle d'un agent généralement de qualification supérieure, le (la) titulaire¹ de la qualification susceptible d'intervenir sur tout type de matériel de manutention et de levage, doit être capable de :

- 1) Identifier l'origine d'un dysfonctionnement simple sur un organe et émettre des hypothèses quant à la cause (ou aux causes) de défaillance
- 2) Procéder aux essais de bon fonctionnement du matériel ou contrôles nécessaires sur des matériels connus (levage, élévation, translation, freinage, organes de sécurité, ...)
- 3) Rédiger un compte rendu d'intervention sur un diagnostic simple
- 4) Effectuer des mesures en utilisant des instruments couramment utilisés dans les domaines électrique, hydraulique, mécanique, motorisation
- 5) Renseigner et transmettre des informations (fichier/machine/client)
- 6) Préparer l'intervention
- 7) Identifier toute anomalie en cours d'intervention et les signaler
- 8) Effectuer une opération de maintenance préventive systématique
- 9) Déposer des sous-ensembles en appliquant les procédures
- 10) Monter, reposer et régler, à partir d'un plan ou d'une documentation des sous-ensembles prévus pour l'intervention
- 11) Vérifier le paramétrage de la machine après intervention à l'aide de console ou de PC
- 12) Identifier un composant
- 13) Trier ses déchets en fonction des règles liées à l'environnement

¹ Pour procéder aux essais, l'habilitation au CACES correspondant aux matériels est obligatoire. Pour effectuer les mesures électriques, l'habilitation BR est obligatoire.

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et/ou observables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
1. Identifier l'origine d'un dysfonctionnement simple sur un organe et émettre des hypothèses quant à la cause (ou aux causes) de défaillance	A partir de procédures établies, l'agent effectue 4 analyses de dysfonctionnements différents sur les fonctions principales des matériels dans les domaines (électrique, mécanique, hydraulique et motorisation).	<input type="checkbox"/> La recherche de la panne est effectuée à l'aide des outillages de diagnostics, des manuels appropriés et selon les méthodes préconisées.	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> L'origine de la panne électrique, mécanique, hydraulique ou motorisation, est identifiée.	
		<input type="checkbox"/> Les hypothèses émises sont probables.	
2. Procéder aux essais de bon fonctionnement du matériel ou contrôles nécessaires sur des matériels connus (levage, élévation, translation, freinage, organes de sécurité, ...)	Essais réalisés à partir de procédures établies, sur les 5 fonctions vitales (levage, élévation, translation, freinage, organes de sécurité).	<input type="checkbox"/> Les essais sont réalisés en toute sécurité, avec vérification préalable de la validité de la visite périodique.	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> Tous les paramètres de fonctionnement en rapport avec l'essai à réaliser (vitesses élévation, translation, charge nominale, pressions, ...) sont vérifiés selon les méthodes, modes opératoires prévus et à l'aide des outils de diagnostics préconisés.	
		<input type="checkbox"/> Les observations faites reflètent l'état réel du matériel (conformité, défauts), et les points particuliers à surveiller sont relevés.	
3. Rédiger un compte rendu d'intervention sur un diagnostic simple	Ecriture d'un compte rendu à l'aide des documents pré-établis ou directement sur PC.	<input type="checkbox"/> Le compte rendu d'intervention est rédigé selon les instructions et comporte l'ensemble des indications nécessaires en relation directe avec l'intervention (n° série, horamètre, date, nature de l'intervention, opérations réalisées, état de l'installation, nom et visa de l'intervenant, temps passé, références pièces remplacées, ...).	Evaluation sur remise d'un rapport d'intervention réalisé en situation réelle ou reconstituée et questionnement si nécessaire
4. Effectuer des mesures en utilisant des instruments couramment utilisés dans les domaines électrique, hydraulique, mécanique, motorisation	A partir des procédures, réalisation de plusieurs mesures : une mesure de pression hydraulique, une mesure de couple de serrage et trois mesures électriques (tension, courant, résistance).	<input type="checkbox"/> Les conditions de manipulation des appareils de mesure (multimètre, console, pressostat, dynamomètre, ...) sont connues et respectées.	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> La vérification de l'étalonnage est effectuée et le choix des calibres, échelles est adapté en fonction de la nature et de la précision de la mesure à effectuer.	
		<input type="checkbox"/> Les mesures réalisées sont fiables et correspondent à la réalité, les anomalies sont détectées, lorsque c'est nécessaire les propositions de correction ou les alertes sont données.	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et/ou observables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
5. Renseigner et transmettre des informations (fichier/machine/client)	Le libellé des interventions, le nom et le visa de l'intervenant(e) sont compréhensibles	<input type="checkbox"/> Selon les consignes et les directives, l'agent de maintenance remonte à sa hiérarchie toutes les informations relatives à son intervention et tous les points relatifs à la sécurité	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> Le carnet de maintenance est renseigné (date, n° de série, horamètre, etc, ...).	
6. Préparer une intervention	L'agent réalise une intervention dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions	<input type="checkbox"/> Le carnet de maintenance est consulté.	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> L'emplacement, le matériel, les outillages et les EPI choisis sont appropriés à la nature de l'intervention.	
		<input type="checkbox"/> Le périmètre de sécurité et la mise en sécurité matériel sont définis pour assurer la protection des usagers et la protection individuelle de l'intervenant(e).	
7. Identifier toute anomalie en cours d'intervention et les signaler	Dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions	<input type="checkbox"/> La ou les anomalies constatées en cours d'intervention sont immédiatement relevées et signalées (machine, outillage).	En situation reconstituée
8. Effectuer une opération de maintenance préventive systématique	Dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions	<input type="checkbox"/> Les consignes du constructeur et les procédures sont respectées.	En situation réelle
		<input type="checkbox"/> Les anomalies sont détectées et les actions prévues sont réalisées (mise à niveau, remplacement, ...).	
9. Déposer des sous-ensembles en appliquant les procédures	A partir des instructions	<input type="checkbox"/> Les sous-ensembles sont démontés en appliquant les procédures définies, en respectant les règles de sécurité et en utilisant les outillages et moyens de manutention appropriés.	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> Les pièces démontées sont triées, classées, marquées en vue de leur remontage et nettoyées si nécessaire.	
10. Monter, reposer et régler, à partir d'un plan ou d'une documentation, des sous-ensembles prévus pour l'intervention	Montage de sous-ensembles suivant un plan ou une vue éclatée suivant les procédures et instructions	<input type="checkbox"/> Le remontage des sous-ensembles est effectué en : <ul style="list-style-type: none"> • appliquant les procédures et les méthodes définies ; • respectant les règles de sécurité et d'environnement (EPI, protection des sols, ...); • utilisant les outillages et moyens de manutention appropriés. 	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> La qualité du montage et des réglages est assurée et vérifiée.	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et/ou observables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
11. Vérifier le paramétrage de la machine après intervention à l'aide de console ou PC	Vérification de paramètres connus avec une console et selon les instructions	<input type="checkbox"/> Le branchement, l'utilisation et le rangement de la console sont réalisés sans risque de détérioration et en respectant les procédures et les consignes fournies.	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> L'ensemble des paramètres de la machine prévus est vérifié, les valeurs trouvées et/ou consignées correspondent aux indications de la console.	
		<input type="checkbox"/> Les décisions ou actions sont en relation avec les relevés et conformes aux instructions.	
12. Identifier un composant	L'évaluation porte sur l'ensemble des composants principaux d'un appareil de levage et/ou de maintenance, ...	<input type="checkbox"/> Les caractéristiques principales du composant sont identifiées (type, fonction, ...).	Evaluation en situation réelle ou reconstituée
		<input type="checkbox"/> Les références du composant sont identifiées, par tout moyen : à l'aide de l'outil informatique et/ou autre document ou le cas échéant en se renseignant auprès de sa hiérarchie.	
13. Trier ses déchets en fonction des règles liées à l'environnement	Lors de l'activité courante. Les consignes de tri sélectif sont à disposition	<input type="checkbox"/> Les déchets sont triés et stockés selon leur catégorie et leur destination en appliquant les consignes de tri.	Evaluation en situation réelle ou reconstituée

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat² soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Observation en situation réelle

L'évaluation des capacités professionnelles en situation réelle s'effectue dans le cadre de l'activité professionnelle courante du candidat.

Elle est effectuée sous la responsabilité de l'UIMM territoriale par un expert (tuteur opérationnel, tuteur hiérarchique ou tout autre professionnel ...)

b) Observation en situation reconstituée

L'évaluation de certaines capacités professionnelles peut être impossible dans le cadre de l'activité professionnelle courante (de la) du salarié pour des raisons matérielles, de production ou de sécurité.

Dans ce cas, elle peut s'effectuer en situation reconstituée sur la base d'une simulation mettant en scène une activité professionnelle liée à la capacité à évaluer.

Elle est effectuée sous la responsabilité de l'UIMM territoriale centre d'examen par un expert (tuteur opérationnel, tuteur hiérarchique ou tout autre professionnel, ...)